

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le 17 mars 1955.

o.713-281.1. - MI/Gg

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a l

Exposition d'un réacteur d'expérimentation
américain pendant la conférence atomique
de Genève.

Miss Willis, ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, a fait savoir au Département politique que la conférence atomique qui s'ouvrira à Genève le 8 août prochain serait probablement accompagnée d'une exposition. La Commission atomique américaine serait désireuse d'y présenter un réacteur d'expérimentation du type dit "swimming pool". L'ambassadeur des Etats-Unis tenait à s'assurer qu'un tel projet ne soulèverait pas d'objection de la part des autorités suisses.

Le Département politique a aussitôt pris contact avec le professeur Scherrer. Celui-ci a déclaré que la présentation d'un réacteur à Genève serait très intéressante pour les savants qui y seront réunis. Il est donc favorable à la proposition américaine. Le Département politique s'est encore adressé au gouvernement genevois, afin de connaître son point de vue. Ce dernier s'est également prononcé en faveur du projet et s'est déclaré prêt à en faciliter l'exécution. Il a toutefois posé les conditions suivantes.

"Il conviendrait d'abord que cette démonstration soit organisée sous les auspices de l'ONU, soit de l'autorité internationale qui convoque la conférence sur l'énergie nucléaire.

Il conviendrait ensuite que cette installation soit sans danger pour les visiteurs et la population environnante, et qu'elle ne comporte pas de sacrifice financier de la part de la collectivité genevoise. Dans le même ordre d'idée, nous désirerions que la publicité qui pourrait être faite par la maison privée qui a mis au point ce réacteur ne dépasse pas les limites raisonnables.

Enfin, il devrait être admis que si une autre commission nationale de l'énergie atomique était désireuse de faire une présentation analogue sous les mêmes auspices de l'ONU, cette demande devrait être agréée aux mêmes clauses et conditions que celles dont Miss Willis s'est fait l'interprète."

- 2 -

De son côté, le Département politique n'a pas d'objection à soulever à l'égard de la demande américaine et approuve les conditions posées par le gouvernement genevois. D'après les informations qui lui ont été fournies par Miss Willis, le réacteur serait installé sur le terrain du siège européen des Nations Unies et tous les frais afférents à son installation seraient supportés par la Commission atomique américaine.

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

Le Conseil fédéral autorise le Département politique à répondre à l'ambassadeur des Etats-Unis que les autorités suisses sont d'accord que la Commission atomique américaine expose un réacteur de démonstration du type dit "swimming pool" à Genève pendant la durée de la conférence atomique, aux conditions énoncées par le gouvernement genevois. Il est entendu que cette présentation ne doit entraîner aucun frais pour la Confédération.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Extrait du procès-verbal au Département politique (en 10 ex.),
pour exécution.